



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la justice et des droits de la personne

JUST • NUMÉRO 026 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 30 septembre 2010

—
Président

M. Ed Fast

Comité permanent de la justice et des droits de la personne

Le jeudi 30 septembre 2010

• (1535)

[Traduction]

La greffière du comité (Mme Miriam Burke): Mesdames et messieurs, je constate que nous avons le quorum.

Nous pouvons maintenant procéder à l'élection d'un président. Je suis prête à recevoir des motions en ce sens.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Je propose qu'Ed Fast soit élu au poste de président.

La greffière: M. Lee propose que M. Fast soit élu président du comité.

Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

La greffière: Je déclare la motion adoptée et M. Fast dûment élu président du comité.

Des voix: Bravo!

La greffière: Avant d'inviter M. Fast à occuper le fauteuil, nous procéderons maintenant, si le comité le souhaite, à l'élection des vice-présidents.

Madame Jennings.

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Je propose l'élection de M. Brian Murphy au poste de vice-président.

La greffière: Mme Jennings propose que M. Murphy soit élu vice-président.

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

La greffière: Je déclare la motion adoptée et M. Murphy dûment élu vice-président.

Des voix: Bravo!

La greffière: Je suis maintenant prête à recevoir des motions pour l'élection du deuxième vice-président.

Monsieur Lemay.

[Français]

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Je propose la candidature de M. Serge Ménard.

La greffière: D'accord. Y a-t-il d'autres motions? Non?

[Traduction]

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

[Français]

La greffière: Je déclare la motion adoptée et M. Ménard dûment élu deuxième vice-président du comité.

[Traduction]

Des voix: Bravo!

La greffière: J'invite maintenant M. Fast à occuper le fauteuil.

Le président (M. Ed Fast (Abbotsford, PCC)): Chers collègues, merci.

Pour le compte rendu, c'est la 26^e réunion du comité, et nous sommes aujourd'hui le jeudi 30 septembre 2010.

Je tiens à vous remercier de m'avoir réélu à ce poste. Sachez simplement que je ne considère pas qu'il allait de soit que ce poste me revenait. La présidence de ce comité est un honneur.

Je pense que, la plupart du temps, les travaux du comité ont été fondés sur la collaboration. Nous avons abattu beaucoup de beau travail. Je suis impatient particulièrement de parachever notre étude sur le crime organisé.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue à deux nouveaux membres et, bien sûr, à M. Savage également, qui, je pense, sera parmi nous quelque temps.

Madame Jennings et monsieur Lee, je suis persuadé que votre séjour parmi nous sera agréable.

Je vous laisse cette pensée à méditer: ici, nous débattons de problèmes et d'idées sans nous attaquer à l'adversaire dans sa personne. Je m'efforcerais, du mieux que je pourrai, d'être juste et impartial et de traiter tout le monde avec respect. Je m'attends bien sûr à ce que vous fassiez tous de même.

Je constate qu'aucun point ne figure à l'ordre du jour. Il y a le rapport sur le crime organisé sur lequel nous devons encore donner d'autres directives. Je pense que vous avez eu l'été pour le revoir.

Il y a aussi des travaux futurs. Comme M. Murphy est absent, les libéraux membres du comité souhaitent sûrement que nous remettions à notre prochaine réunion l'examen de ces travaux et du rapport sur le crime organisé.

Oui, monsieur Lee.

M. Derek Lee: Par curiosité simplement, y a-t-il des projets de loi dont la Chambre a saisi le comité?

Le président: D'autres projets de loi?

M. Derek Lee: N'importe quelle sorte de projet de loi.

Le président: Oui. Il y a le projet de loi C-16, le projet de loi C-389 qui émane d'un député et, le projet de loi C-4, modifiant la Loi sur le système de justice pénal pour les adolescents, qui retient actuellement notre attention. Ce sont les projets de loi dont nous avons été saisis. Il y a ensuite l'étude sur le crime organisé.

Peut-être pourrez-vous vous présenter à notre prochaine réunion avec des idées concernant nos futurs travaux.

Je voudrais également inviter quelqu'un à proposer la motion suivante:

Que le Comité assume les coûts du déjeuner léger servi le 28 septembre 2010, à 12 heures, à l'occasion de sa rencontre avec le Comité ministériel de la justice et des affaires juridiques de l'Assemblée nationale de la République du Kenya. Vous vous souviendrez que nous avons eu une réunion avec ce comité.

M. Marc Lemay: Je propose la motion.

Le président: Nous avons une motion et un appuieur.

Je mets la motion aux voix.

(La motion est adoptée.)

Le président: Puisque nous avons terminé, je lève la séance.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>